

Règlement du Concours Amateurs

« Une photo pour le Téléthon »

Article I : Objet

Le Dimanche 27 Novembre 2016, à l'occasion de son marché de Noël et de sa bourse aux jouets, l'espace bibliothèque de Courcoury organise avec le centre culturel des arts visuels « DATELIERS » un concours photo pour amateurs sur le thème « **L'espoir** ».

Réalisé en partenariat avec : l'association la Cour'Oie , «Images-Photo-Saintes» et le laboratoire «DS Souchon» .

Cette journée sera dédiée au Téléthon où une partie des bénéfices engendrés sera remise à Christian Cabanel, coordinateur « Téléthon » pour la Charente-Maritime.

Article II : Conditions et participation

Attention, pour des questions de logistique, le nombre de participant se limitera aux **50 premiers** qui auront remis leur cliché soit en Mairie de Courcoury, soit auprès de la boutique « Images-Photos-Saintes ».

La participation est gratuite et ouverte à **tous les amateurs** de 7 à 77 ans.
(Pour les mineurs sous la responsabilité d'une personne majeure le représentant).

Toutefois :

- Elle implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et, la renonciation à tous recours contre les décisions du jury.
- Elle est subordonnée à la qualité d'auteur de la photographie.
- Les clichés peuvent être en noir et blanc, en couleur et/ou avec des dissonances artistiques personnelles de toute nature.
- Ils doivent être en rapport avec le thème imposé et être impérativement présentés sur un support rigide avec ou sans passe-partout au format **total de 30cm x 40 cm** (photo + cadre) et disposer d'un système d'accrochage au dos pour son exposition.

Article III : Modalités de participation

L'Expo-Concours se déroulera le Dimanche 27 Novembre 2016 de 10 h 00 à 16 h 30

Pour valider l'inscription, il vous faudra tout d'abord:

- Déposer ou faire remettre votre photographie soit au secrétariat de la mairie de Courcoury soit auprès de la boutique « Images-Photos-Saintes » située au 59 Cours national, **avant le 23 Novembre 2016**, avec, au verso du cliché, l'inscription d'un titre.
En retour, un reçu vous sera délivré.
- Accepter que le cliché exposé soit mis en vente pour la somme de 15€ dont 5€ seront reversés au profit du Téléthon. La différence sur la vente (10€) revenant bien sur au participant.
- Accepter de laisser sa photographie invendue en Mairie pour être exposée (voir vendue) à la bibliothèque de Courcoury jusqu'au 21 Décembre 2016.

Article IV : Critères d'attribution des lots et Jury

Les photos exposées sont soumises au vote du public pour le Prix « **Coup de cœur** » et au vote du jury pour les autres Prix.

Sur le lieu de l'exposition, chaque visiteur pourra donc voter **une seule fois** pour un cliché.

Pour les autres prix, le jury se basera sur 4 critères pour évaluer les photos : la qualité de la prise de vue, l'originalité du sujet, le respect du thème et la présentation de l'ensemble.

Le jury du concours «Une photo pour le Téléthon» sera représenté par les partenaires de la Cour'Oie et Dateliers.

La délibération par le jury sera réalisée avant l'exposition, ainsi le public pourra librement acquérir les photographies au profit du Téléthon mais toujours sur un coup de cœur car les clichés primés ne seront officiellement dévoilés que lors de la remise des prix.

Article V : Dotations

Le nombre total de Prix sera de quatre et l'ordre d'attribution en sera le suivant :

Prix Public :

- **«Coup de Cœur»** avec la remise du prix «Cour'Oie», un repas spectacle (2 personnes) pour la fête de l'Oie 2017 de Courcoury et le prix « Village de Courcoury », un bon d'achat d'une valeur de 50€, dans le magasin et le centre culturel Leclerc de St Georges des Coteaux

Prix Jury :

- ✓ **«De la meilleure photo Noir & Blanc»** avec remise du prix «Laboratoire Souchon», Trésors gastronomiques en Charente-Maritime des éditions DS Atlantique, du prix «Dateliers» , un stage de formation photographique au choix d'une valeur de 50€
- ✓ **«De la meilleure photo couleur»** avec la remise du prix « Images photo Saintes», un sac fourre tout photographique & du prix «Bibliothèque» avec un bon d'achat de 30€ pour l'achat d'un livre auprès de la librairie Peiro Caillaud.
- ✓ **De la meilleure photo jeune »** avec la remise du prix «Dateliers», un stage de formation photographique au choix d'une valeur de 50€

Un gagnant ne pourra gagner qu'une seule fois

Aucun lot ne sera échangeable contre un autre lot où contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

Article V : Publication des résultats et remise des lots

Les prix décernés seront remis aux candidats présents le Dimanche 27 Novembre 2016 à partir de 17 h 00 par Eric Bigot, Maire de Courcoury, Christian Cabanel, représentant du téléthon, et tous nos partenaires.

Seul, les noms des gagnants seront affichés sur le site de la Mairie de Courcoury la semaine suivante.

Les lots gagnés non retirés le jour même pourront être récupérés auprès du secrétariat de la Mairie dans un délai de 15 jours ouvrables, faute de quoi, ils seront reversés au profit du Téléthon.

Article VI : Droits des participants

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « **Une photo pour le Téléthon** » autorise la commune de Courcoury à vendre la photographie exposée au profit du Téléthon pour la somme modique de 15€ dont 5€ seront directement reversés à cet organisme caritatif.

Toutes les photographies non vendues seront restituées sans contre partie aux participants à charge pour eux de les récupérer en mairie à compter du 22 Décembre 2016.

Passé un délai de 15 jours ouvrables, la commune ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou détérioration.

Article VII : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

Article VIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux Lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours est strictement interdit.

Article IX : Garanties

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu de l'image qu'il propose et qui se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le participant s'engage et garantit aux organisateurs que la photographie qu'il propose est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur la photographie ou objets pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

Article X : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Bien que ce règlement se doive d'être rigide, nous souhaiterions que les photographes abordent ce concours par passion pour la photographie avec l'envie d'aider son prochain.

Certes, la reconnaissance sera de la partie avec l'attribution de « Prix » mais sans participant il n'y aurait pas de gagnant alors que ce jour là, nous aurons besoin de vous tous et toutes.

Alors, s'il n'y avait plus de clichés en vente à la fin de l'exposition cela serait pour les organisateurs la meilleure des récompenses avec «Une photo pour le Téléthon » sur le thème de l'espoir.

***« L'espérance, c'est sortir par un beau soleil et rentrer sous la pluie »
Jules Renard***

Photographiquement votre.